

Les vacances d'été sont finies....alors pensez aux prochaines. De l'été à l'hiver, il n'y a qu'un pas que nous franchissons allègrement en vous proposant le catalogue Hiver-Printemps 2017-2018 avec des séjours que nous avons sélectionnés pour vos prochaines vacances.

Allez vite le consulter sur le site du CAES.

Yves Le Ster et Françoise Muzeau
Elus responsables du secteur « Vacances »

VACANCES

Le catalogue

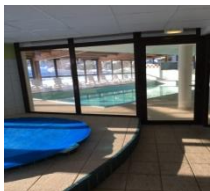
Des séjours pour l'hiver mais aussi pour le printemps et pour tous les goûts :

Des plus grands domaines skiables, pour les fondus de ski alpin, à la découverte du ski de fond et des ballades en raquettes pour les autres, embruns et plages de nos côtes ; balades bucoliques en vélo ; sorties culturelles ou gastronomiques.....

Pour que toute la famille profite à plein de ses vacances, nous avons choisi plusieurs séjours en pension complète ou en tout compris.

Nous avons acquis en début d'année, des parts dans deux villages de vacances issus du Tourisme Social :

- le village de **La Prade Haute au Mont Dore** qui donne accès à deux chambres en pension complète, entièrement rénové avec piscine, situé au cœur du site classé du Puy du Sancy.



- le village **Le Lac Marin** à Soustons pour un gîte de 6 personnes, à 500 m d'un magnifique lac d'eau salée et à proximité du centre de la station balnéaire du Vieux Boucau.



Pour rendre vos séjours plus confortables, **le village Les Ramayes à Prapoutel les Sept Laux**, situé au pied



des pistes à 300 m de la station qui offre un panorama sur le massif de la Chartreuse où nous avons un gîte, à fait peau neuve. Toutes les parties communes (restaurant, bar,

salles de réunion, baby-club, espace forme, local à skis) ainsi que les chambres en pension complète ont été rénovées en 2017.

Retrouvez toutes nos activités et fiches d'inscription sur le site web :

<http://caes.inserm.fr>

Ouvrant Droit : Agent Inserm actif ou retraité
CDD de plus de 3 mois
Vacataire ayant 500 h accomplies

De même, vous aurez une belle surprise en découvrant la rénovation fonctionnelle, pratique et de style contemporain de tous les logements de la **résidence Maeva La Corniche d'Or à St Raphaël.**

Hors vacances scolaires, de courts séjours sont possibles dans certains de nos investissements.

N'oubliez pas que vous pouvez obtenir, sous certaines conditions une « **aide complémentaire au ski** » pour vos enfants et une « **subvention pour une activité sportive ou culturelle** » pendant un séjour subventionné par le CAES.

Vous trouverez le détail de toutes les propositions sur le site du CAES. Les tarifs indiqués sont avant subvention. Votre inscription à un séjour ne pourra être prise en considération que si **votre dossier est complet** et nous parvient **avant la date limite d'inscription (le cachet de la poste faisant foi).**

12 Octobre pour les séjours Hiver

17 Novembre pour les séjours Printemps

Renseignements et inscriptions
auprès de Monique Lesanne ☎ **01 82 53 34 35**
✉ vacances.caes@inserm.fr et
monique.lesanne@inserm.fr

Nous proposons également toute l'année des **week-ends détente** et, avec **les résidences hôtelières**, des escapades dans les villes françaises ou les capitales européennes.



Et si vous ne trouvez pas le séjour de vos rêves dans le catalogue, pensez aux séjours proposés par les «**organismes agréés par le CAES**» pour lesquels vous pouvez obtenir une subvention à votre retour.

Le CAES négocie pour vous auprès de prestataires des conditions privilégiées pour des séjours ou d'autres prestations mais qui ne donnent pas droit à une subvention du CAES (liste consultable sur votre espace adhérent). Un nouveau partenaire du secteur Vacances : **AVIS CAR-AWAY vous offre 10% de réduction** sur la location d'un Camping-Car en France.

ATTENTION VOUS ÊTES SOUMIS A UN PLAFOND ANNUEL DE SUBVENTION.

Pour plus d'information et calculer votre plafond : caes.inserm.fr Rubrique PLAFONDS ET CALCUL

JEUNESSE I

AUTOMNE 2017

Le CAES vous propose des séjours pour les vacances d'automne des enfants de 4 à 17 ans.

Thèmes et durées variées : MULTI-ACTIVITÉS, ÉQUITATION, SÉJOUR LINGUISTIQUE...etc



Retrouvez toutes nos propositions sur :

<http://caes.inserm.fr/fr/enfants/>

Subvention de 20 à 70% ou de 35 à 85%

DATE BUTOIRE D'INSCRIPTION

Mardi 19 septembre

En dehors des séjours proposés par la Commission Jeunesse, votre enfant peut être subventionné selon la grille 10-60% **pour un séjour choisi par vous-même, remplissant certaines conditions***.

Attention il est indispensable de faire une demande de prise en charge AVANT LE DEPART.

Pour choisir vous-même un séjour pour vos enfants, nous avons négocié des prix préférentiels avec des organismes partenaires, la liste est sur notre site. **La subvention s'applique sur ce tarif, a posteriori.**

Le CAES Inserm subventionne pour vos enfants :

Les classes transplantées* (classe de mer, de neige, de nature, séjour collégien, lycéen et Post Bac).

Attention il est indispensable de faire une demande de prise en charge AVANT LE DEPART.

Les Stages Sportifs et/ou culturels sans hébergement* pendant les vacances scolaires, de 2 journées entières consécutives minimum, organisés par une association ou un organisme agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Grille 10 à 60%

L'initiation aux premiers secours* dès 10 ans, avec l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou PSCI (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

Les séjours en camping ou Auberge de Jeunesse* en France et en Europe, pour des séjours de 2 nuits minimum.

La carte Inter rail et les voyages en autocar dans toute l'Europe.*

Le voyage de votre enfant si il part en immersion pendant au moins 14 jours dans une famille d'accueil à l'étranger.*

***Rendez-vous sur le site internet pour plus d'information sur les subventions et télécharger les formulaires de demande.**

<http://caes.inserm.fr/fr/enfants/>

Renseignements et inscriptions auprès de Anne Athimon. ✉ anne.athimon@inserm.fr

JEUNESSE II

Et aussi !

La subvention pour l'accueil en « **Centre de Loisirs*** » : (CLSH/ALSH). les mercredis en période scolaire et pendant les vacances scolaires.

La subvention des Activités Sportives, Culturelles ou de Loisirs* pratiquées dans une collectivité, de façon régulière en période scolaire (de septembre à juin) qui inclut les activités extra-scolaires : TAPS (Temps d'Activités Périscolaires) ou NAPS (Nouvelles Activités Périscolaires).

Les mini-camps* et/ou mini-séjours organisés par le centre de loisirs ou le service jeunesse de la municipalité ou une association agréée Jeunesse et Sport, d'une durée au minimum de 2 jours/1 nuit et au maximum de 4 jours/3 nuits, durant les vacances scolaires.



Les compétitions sportives * :

les frais d'inscriptions ainsi que les frais de transport et d'hébergement des enfants pour participer aux compétitions.

***Rendez-vous sur le site internet pour plus d'information sur toutes les subventions et télécharger les formulaires de demande.**

<http://caes.inserm.fr/fr/enfants/>

Renseignements auprès de Valery's Sainvil
☎ : 01 82 53 34 38 ✉ valerys.sainvil@inserm.fr

ATTENTION VOUS ÊTES SOUMIS A UN PLAFOND ANNUEL DE SUBVENTION.

Pour plus d'information et calculer votre plafond : caes.inserm.fr Rubrique PLAFONDS ET CALCUL